



**Vous souhaitez avoir plus d'information,
n'hésitez pas à nous contacter :**

**Fondation Cémavie
Domiciles
Accompagnés / SAD**

87 rue Gaston Turpin
44000 Nantes
Tél. 02 40 20 93 00

**Atlantique
Habitations**
Loger • Accompagner • Innover

**nantes
MÉTROPOLÉ
HABITAT**

Claire ROBIN, Responsable
Tél. 06 45 19 81 08
cl.robin@fondationcemavie.fr

Julie NOEL, Coordinatrice
Tél. 06 73 23 17 37
j.noel@fondationcemavie.fr

Gwendoline BROSEAU, Coordinatrice
Tél. 06 77 01 24 92
g.brosseau@fondationcemavie.fr

Wassila ATTOUMANI, Coordinatrice
Tél. 06 79 94 46 06
w.attoumani@fondationcemavie.fr

Création: TRAIT - GRAPHIQUE . COM © Depositphotos - Freepik



LES DOMICILES ACCOMPAGNÉS

Les domiciles accompagnés CÉMAVIE sont destinés à des **personnes de plus de 65 ans, seules ou en couple**, fragilisées par l'âge, mais disposant d'une autonomie suffisante pour vivre à domicile, qui souhaitent **conserver leur indépendance tout en étant accompagnées** pour bien vieillir et anticiper leur avenir.

Les Domiciles Accompagnés CÉMAVIE sont regroupés, le plus souvent, par huitaines dans des opérations d'habitat construites à Nantes et dans différentes communes de Nantes Métropole et des alentours.



- 1 Escamilo
- 2 Agenêts
- 3 Nant'île
- 4 Canopée
- 5 Marsauderies 1 et 2
- 6 Bouguenais
- 7 Sorinières
- 8 Persagotière (été 2024)
- 9 Les Marquises
- 10 Pont du Cens (2027)

**Cémavie
FONDATION**
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.cemavie.fr

**Cémavie
FONDATION**
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



LES DOMICILES ACCOMPAGNÉS

Formule innovante d'**habitat regroupé inclusif**, les domiciles accompagnés CÉMAVIE sont une réponse au souhait exprimé par de nombreuses personnes de **bien vieillir chez soi dans un logement adapté et un environnement favorable**.

Les domiciles accompagnés (DAC) comprennent un **logement adapté** et un **suivi personnalisé** par une coordinatrice CÉMAVIE.



Service d'accompagnement :
les professionnels pourront vous aider à votre maintien à domicile.



Environnement favorable :
le logement se situe à proximité des commerces, transports en commun et services de santé.



Habitat adapté en location :
une location de logements PMR.



Engagement des locataires :
un temps convivial mensuel.

Les caractéristiques des logements DAC :

- Des types 2 bis, d'environ 50 – 55 m² non meublés.
- Accessibles aux normes personne à mobilité réduite.
- Accessibles aux personnes ayant réalisé une demande de logement social auprès de l'ADIL.

Le service d'accompagnement à domicile du Parcours de Longévité a un double objectif :

- 1 **Préserver la capacité de choisir et d'être acteur de sa vie.**
- 2 **Sécuriser le vieillissement et prévenir les situations de dépendances.**



LES MISSIONS DES COORDINATRICES

PREVENIR la perte d'autonomie en assurant une veille préventive.

COORDONNER en vous proposant des actions de prévention de la perte d'autonomie et vous faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à domicile et veiller à leur coordination.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL et encourager les solidarités.

SOUTENIR vos proches aidants et les accompagner dans la durée, être un relai pour votre entourage familial distant.

POURQUOI UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ?

Pour un accompagnement personnalisé en fonction des besoins, par exemple : soutien dans les démarches d'accès aux droits, dans le suivi.

Pour une visite a minima mensuelle de la Coordinatrice.

Pour une présence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

ABONNEMENT AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE



La facturation du service d'accompagnement à domicile est de **134 €/mois** pour un couple et de **100 €/mois** pour une personne seule (tarif 2024).

Il est soumis au **crédit d'impôt à hauteur de 50 % maximum** (cf. application de la réglementation).